

La prévention de la torture doit être efficace

Aucune personne humaine ne peut être torturée ou traitée de manière dégradante. C'est pourquoi, dans le prolongement de beaucoup d'efforts, la communauté internationale a récemment et avec insistance affirmé sa préoccupation de rendre efficace la lutte contre la torture et tous les autres traitements cruels, inhumains et dégradants.

En particulier, dans cette intention, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté, en décembre 2002, le Protocole additionnel à la Convention des Nations Unies contre la torture. Ce traité prévoit notamment de créer un Sous-comité des Nations Unies chargé exclusivement de la prévention de la torture. Mais il stipule aussi que chaque Etat partie créera lui-même un organisme national indépendant chargé, notamment par des visites approfondies des lieux de privation de liberté, de contribuer à rendre effective la disparition de la torture et des autres traitements inhumains ou dégradants.

Aujourd'hui, les Etats Parties sont au nombre de quatre-vingt-trois dont soixante-quatre ont désigné un mécanisme national de prévention de la torture. Un mouvement significatif a eu lieu : sa valeur positive doit être appréciée.

Il faut cependant aller plus loin et s'assurer que, dans un contexte mondial où les appels à la sécurité se multiplient et où les droits de chaque être humain restent encore très inégalement assurés, la lutte pour prévenir la torture soit effective.

Un des moyens pour y parvenir est de rendre chaque organisme désigné par les Etats vraiment opérationnel et efficace. Mais personne ne peut aujourd'hui le garantir. Ni le Sous-comité des Nations Unies ni aucune institution nationale. L'indépendance est une condition nécessaire du fonctionnement des organes nationaux de prévention de la torture. Elle peut être aussi le paravent de l'inaction et de l'apparence.

A cette fin, la constitution d'un organisme international de nature associative, capable d'indiquer en toute objectivité si le travail fait dans chaque Etat en matière de prévention de la torture répond aux objectifs de la communauté internationale, est un complément nécessaire du Protocole de 2002.

Les signataires du présent document appellent à la constitution d'un observatoire international pour l'évaluation des mécanismes nationaux de prévention de la torture, dont les experts, en bonne intelligence avec les organismes internationaux compétents, diront simplement, avec tout leur savoir en la matière, de manière indépendante, si l'œuvre préventive souhaitée par les Nations Unies s'accomplit dans chacun des Etats parties au Protocole de 2002.

Signataires :

Guy Canivet, Membre du Conseil constitutionnel de la France, Auteur d'un rapport demandant le contrôle externe des prisons en 2000

Silvia Casale, Présidente du Comité européen pour la prévention de la torture de 2000 à 2007, Présidente du Sous-comité des Nations Unies pour la prévention de la torture de 2007 à 2009

Jean-Paul Costa, Président de l'Institut international des droits de l'Homme, Président de la Cour européenne des droits de l'homme de 2007 à 2011

John Dalhuisen, Directeur d'Amnesty International pour l'Europe et l'Asie centrale

Mireille Delmas-Marty, Professeur honoraire au Collège de France

Nikiforos Diamandouros, Médiateur européen de 2003 à 2013, Ombudsman de la Grèce de 1998 à 2003

Driss El Yazami, Président du Conseil national des droits de l'Homme du Maroc

Alvaro Gil Robles, Commissaire aux droits de l'Homme du Conseil de l'Europe de 1999 à 2006

Thorbjorn Jagland, Secrétaire général du Conseil de l'Europe

Morten Kjaerum, Directeur de l'Institut Raoul Wallenberg, Directeur de l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne de 2008 à 2015

Christine Lazerges, Présidente de la Commission nationale consultative des droits de l'homme de la France

Manfred Nowak, Vice-Président du Conseil d'administration de l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne, Rapporteur spécial sur la torture des Nations Unies de 2004 à 2014

Fatsah Ouguergouz, Vice-Président de la Cour africaine des droits de l'Homme et des peuples

Dame Anne Owers, Inspecteur en chef de sa Majesté pour les prisons d'Angleterre et du Pays de Galles de 2001 à 2010, Présidente du MNP du Royaume-Uni de 2009 à 2010

Mauro Palma, Président du Comité européen pour la prévention de la torture de 2007 à 2011

Sir Nigel Rodley, Membre et ancien Président du Comité des droits de l'homme des Nations Unies, Rapporteur spécial des Nations Unies sur la torture de 1993 à 2001

Victor Rodriguez Rescia, Membre de la Commission des droits de l'homme des Nations Unies, Président du Sous-comité des Nations Unies pour la prévention de la torture de 2009 à 2012

Frauke Seidensticker, Consultante en matière de droits de l'Homme, Présidente du Conseil d'administration de l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne